



## Ecole et Collège DON BOSCO

19 rue de la Plaine – 38610 GIERES

☎ 04.76.89.42.59

<https://www.don-bosco-gieres.com>

mail : [comptabilite@don-bosco-gieres.com](mailto:comptabilite@don-bosco-gieres.com)

# TARIF 2022-2023

## FACTURE ANNUELLE

(Modalités de paiement en page 3 et 4)

- Trois périodes :

- 1<sup>er</sup> trimestre (période 01/09/2022 au 16/12/2022)
- 2<sup>ème</sup> trimestre (période 02/01/2023 au 31/03/2023)
- 3<sup>ème</sup> trimestre (période du 01/04/2023 au 07/07/2023)

### PAR ENFANT

Contribution annuelle des familles maternelle/primaire 975,00 € ou 108,33 €/mois sur 9 mois

Contribution annuelle des familles collège 1.110,00 € ou 123.33 €/mois sur 9 mois

#### Remise déduite uniquement sur la scolarité :

Pour 2 enfants : 15 % - pour 3 enfants : 20 % - Pour 4 enfants : 30 % - Pour 5 enfants et + : 40 %

Fournir un certificat de scolarité pour les frères et/ou sœurs scolarisés dans un autre établissement privé en ISERE

**RESTAURATION** : pour une inscription **en jour fixe et régulier** : 7,60 €

Les voyages- sorties scolaires, stages, absences médicales.....

**seront décomptés et régularisés en fin d'année scolaire (courant juillet)**

**NOTA : Changement de régime UNIQUEMENT PAR TRIMESTRE**

**1 071,60 €/an pour 4 repas par semaine**

➤ Le jour de la rentrée : une carte nominative à code barre sera remise à tous les **NOUVEAUX ELEVES** (EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES) Ils devront obligatoirement l'avoir sur eux. Celle-ci servira pour le passage au self, et pour badger les retards au COLLEGE.

Pour les maternelles et primaires, ces cartes resteront à l'accueil et seront remises aux enfants lors de leur passage au self.

**POUR LE COLLEGE** : la 1<sup>ère</sup> carte sera gratuite et valable durant 4 ans, en cas de PERTE, de DEGRADATION, celle-ci devra être remplacée à l'accueil : **COUT : 10 €**

**NOTA** : Les enfants n'ayant pas en possession de leur carte au moment du passage au self, **devront déjeuner à la fin du passage de leur niveau de classe.**

Il appartiendra aux familles de justifier du motif d'absence aux repas, afin que celui-ci ne soit pas facturé. Dans le cas contraire, le repas restera dû.

**PAR MESURE D'HYGIENE SANITAIRE (service vétérinaire), l'établissement n'accepte pas les enfants apportant leur repas, et ce, afin d'éviter les contaminations alimentaires.**

## RESTAURATION >>> REPAS OCCASIONNEL : 7,90 €

Pour les repas occasionnels : les cartes devront être rechargées, soit en espèces à la comptabilité ou par chèque.  
Par CB : sur notre site ECOLE DIRECTE dans la rubrique « PORTE-MONNAIE RESTAURATION »

## PAR ENFANT : COTISATIONS OBLIGATOIRES

Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive, DDEC38 : Primaire	93.55 €
Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive, DDEC38 : Collège	110.10 €

## PAR ENFANT : ASSURANCE SCOLAIRE COTISATION FACULTATIVE

**SI « NON - ADHESION » : FOURNIR UNE ATTESTATION OBLIGATOIREMENT**  
Avec les garanties suivantes : *responsabilité civile, individuel accident et rapatriement.*  
**Pour le 22 août 2022**

### Assurance « FEC » : Assurance des Frères des Ecoles Chrésiennes

L'établissement propose une assurance de groupe « Formule Harmonie » : **7,60 €**  
« le dépliant et le détail des garanties sont spécifiées sur notre site : [www.don-bosco-gieres.com](http://www.don-bosco-gieres.com)

### Les familles qui désirent adhérer doivent :

- Compléter le bulletin d'adhésion (un par enfant) et nous le déposer ou l'adresser au service comptabilité **pour le 22 Août 2022** « **NE PAS FAIRE DE REGLEMENT** » l'assurance sera facturée.

**NOTA** : Tous les élèves doivent IMPERATIVEMENT être assurés le jour de la rentrée, sans attestation fournie ceux-ci seront assurés automatiquement par l'établissement et facturés.

## PAR ENFANT : ETUDE – GARDERIE JOUR FIXE Inscription pour 4 jours/semaine en jours fixes

Etude/garderie ECOLE : 428.00 € Etude COLLEGE : 285,00 €

**NOTA : Changement de régime UNIQUEMENT PAR TRIMESTRE**

**ETUDE/GARDERIE OCCASIONNELLE** : 4 €/l'unité : porte-monnaie à charger et à régler sur notre site : Ecole directe par CB (modalités en page 4 et 5)

Pour les enfants inscrits régulièrement à la cantine et/ou à l'étude-garderie : **toute absence devra être signalée le matin et justifiée** :

>> à l'accueil pour les primaires et maternelles : [accueil@don-bosco-gieres.com](mailto:accueil@don-bosco-gieres.com) ou 04.76.89.42.59

>> à la VIE SCOLAIRE : pour le collège : [viescolaire@don-bosco-gieres.com](mailto:viescolaire@don-bosco-gieres.com) ou 04.76.89.42.59

**NOTA** : tout enfant restant après 16 H 45 sera **OBLIGATOIREMENT** inscrit à la garderie ou en étude,

**Au-delà de 18 H, tout retard des familles pour récupérer les enfants, l'étude sera facturée :  
10 H/HEURE - Toute heure commencée est due.**

## PAR FAMILLE – COTISATION OBLIGATOIRE

**Participation aux investissements 180,00 €**

*Cette cotisation permet à l'établissement de financer des investissements importants (extension, création, rénovation des bâtiments, acquisitions et renouvellement de matériel et d'équipements...)*

## PAR FAMILLE : COTISATIONS FACULTATIVES

*Pour les familles ne désirant pas adhérer à l'une ou à l'autre, ou les deux cotisations, nous vous remercions de nous informer impérativement par courrier ou par mail « [comptabilite@don-bosco-gieres.com](mailto:comptabilite@don-bosco-gieres.com) » et ce, pour le 21 Août 2022*

**APEL (Ass. Parents d'Elèves Don Bosco) 3,00 €**

*Et/ou*

**APEL DEPARTEMENT (Ass. Parents d'Elèves Département) 15,20 €**

*Cette cotisation donne droit au service du journal « Famille et Education » et finance les divers services APEL : département, académique et nationale : livret d'accueil, BDI orientation, subventions, organisation des différentes manifestations, conférences, formation, etc*

*NOTA : Cette cotisation est facturée à l'aîné(e) de la famille, si vous avez un enfant dans un autre établissement privé catholique, nous fournir un certificat de scolarité.*

**COTISATIONS SOLIDARITE MAISONS DON BOSCO 5.00 €**

**1) Si vous ne désirez pas adhérer à la cotisation des 5.00 €, merci de nous le confirmer IMPERATIVEMENT par mail à [comptabilite@don-bosco-gieres.com](mailto:comptabilite@don-bosco-gieres.com)**

**2) Possibilité à la place de faire un DON montant minimum de 20.00 à l'ordre de FONDATION DON BOSCO (un coupon à télécharger voici le lien : [FONDS DE SOLIDARITE 2022](#))**

> Ce don sera déductible de 66 % des impôts pour la solidarité des établissements

> Un reçu fiscal vous sera envoyé par la FONDATION

## A RETENIR

**CLASSES DE 4<sup>ème</sup> :** Projets de voyages culturels à l'étranger

**CLASSES DE 6<sup>ème</sup> :** Projets de voyages et activités de la dominante

**CAMBRIDGE :** 7,00 €/mois sur 9 mois les deux années de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**POUR TOUS LES NIVEAUX DU COLLEGE :**

Les cahiers d'activité seront commandés par l'établissement ainsi que le fichier de SVT pour tous les niveaux et distribués aux élèves à la rentrée, ainsi que le fichier de mathématiques pour tous les 6<sup>èmes</sup> : l'ensemble vous sera facturé en début d'année.

## FACTURE ANNUELLE

**Pour le paiement : vous avez la possibilité de régler :**

**En 1 seule fois :** à échéance indiquée en bas de la facture

**En 9 fois :** du 5/10/22 au 05/06/2023

**En 3 fois :** pour le 05/12/2022 – 05/03/2023 – 05/06/2023

✓ Par chèque : libellé à l'ordre de « Ass. Don Bosco »

✓ Par virement : Ass. Don Bosco Banque Postale IBAN : FR34 2004 1010 1700 1929 8 J02 819  
BIC : PSSTFRPPGRE

✓ Par prélèvement mensuel (de OCT à JUIN) : si vous avez déjà opté pour les prélèvements, ceux-ci sont reconduits tacitement toutes les années scolaires, sauf modification de votre part ou de changement de coordonnées bancaires,

merci de nous en informer dès que possible pour le 22 août 2022, auquel cas nous adresser un relevé d'identité bancaire.

- ✓ En espèces : directement au service gestion-comptabilité un RECU vous sera délivré automatiquement.
- ✓ Par CB : via notre site Ecole Directe avec vos identifiants et mot de passe (modalités en PAGE 4 et 5)

**NOTA : Toutes nos factures pour l'année scolaire sont à solder impérativement pour le 5 juin**  
**LA REINSCRIPTION DE VOTRE ENFANT POUR L'ANNEE SUIVANTE NE SERA OFFICIELLE QU'APRES**  
**REGULARISATION EN TOTALITE DE L'ANNEE EN-COURS**

## ECOLE DIRECTE

# MODALITES POUR VOS PAIEMENTS

### **POUR LES REGIMES OCCASIONNELS** **CANTINE ET/OU ETUDE-GARDERIE**

**POUR RESERVER** les repas et les études-garderies **occasionnels** sur Ecole directe :


- 1) Cliquez sur la photo de votre enfant concerné
- 2) Colonne de gauche : Réservations
- 3) Onglet en haut « Réservations » cochez les jours à réserver ou décochez en cas d'erreur
- 4) Pour revenir à la 1<sup>ère</sup> page cliquez sur « ESPACE FAMILLE »



### **PAIEMENT DES REPAS ET/OU ETUDE-GARDERIE OCCASIONNELS**

>> onglet « **€** » : **Situation financière** – Vos porte-monnaie - Cliquez sur « Restauration de l'enfant concerné » et remplir le porte-monnaie (vous pouvez changer le montant qui s'affiche)

ou également en cliquant sur :

>> onglet «  **carte bleue** » – paiement en ligne : choisir restauration ou étude-garderie (de l'enfant concerné) - ajouter au panier – indiquer le montant que vous désirez régler

**NOTA** : vous pouvez vérifier toutes les dates quand votre enfant a déjeuné en cliquant sur :

>> onglet « **€** » : **Situation financière** – Vos porte-monnaie - Cliquez sur « Restauration de l'enfant concerné » dans la colonne « LIBELLE » vous cliquez sur « détail couleur bleue »

### **PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE** **(Pour les familles n'ayant pas opté pour les prélèvements automatiques)**

Toutes les prestations sont facturées sauf les voyages et/ou sorties scolaires

- 1) **SUR ECOLE DIRECTE par CB** : onglet « **€** » **Situation financière** – Votre compte – Effectuer un versement – Indiquez le montant que vous désirez régler.